

2023/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2023/331

**Objet : Modification de la délibération portant désignation des  
représentants du Conseil municipal au sein d'Essonne Habitat et de  
Terralia**

**Séance du mercredi 22 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 16 novembre 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de  
membres**

En exercice : 34<sup>(1)</sup>  
Présents à la  
séance : 24  
Excusés  
représentés : 9  
Absent : 1

\* Arrivé à 18 h 38 avant le vote  
relatif au vœu de la commune en  
faveur de la paix au Proche-Orient

\*\* Arrivée à 18 h 52 avant le vote  
relatif au vœu de la commune en  
faveur de la paix au Proche-Orient

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Omar Abbazi\*, Valérie Marion\*\*, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebik, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni, José Peres, Sandanakichenin Djanarthany, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Kykie Basseg à Souad Medani, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Annabelle Mallet, Denise Poezevara à Siegfried Van Waerbeke, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Gilles Melin, Nejla Toptas à Sofiane Seridji, Jérémy Kawouk à Marcus M'Boudou, Claude Stillen à Christine Tisserand

**Absent :**

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Hôtel de ville**

Place du General-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

(1) Nombre de membres en exercice porté à 34 compte tenu de la démission de Mme Karima Malki indiquée par M. Christian Amar Henni en début de séance et confirmée par la remise du courrier de démission

2023/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
22 novembre 2023  
DÉLIBÉRATION  
N°2023/331

**Objet : Modification de la délibération portant désignation des représentants du Conseil municipal au sein d'Essonne Habitat et de Terralia**

Administration générale

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** le Code Général des Collectivités locales, notamment l'article L2121-21,

**VU** le procès-verbal établi à l'issue des opérations de vote du 2 mai 2021,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2015/100 en date du 9 avril 2015 relative à l'acquisition d'une part sociale de la société Terralia,

**VU** la délibération n°2021/137 du Conseil municipal en date du 27 mai 2021 désignant les représentants du Conseil municipal au sein d'Essonne Habitat et de Terralia,

**VU** les statuts et le règlement intérieur de la SCIC HLM Essonne Habitat présentés au Conseil d'Administration du 22 février 2018,

**VU** la démission du Conseil municipal de Monsieur Grégory GOBRON, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, en date du 18 septembre 2023,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de désigner un nouveau représentant afin de pourvoir au siège devenu vacant au sein du collège C « Collectivités publiques » de la SCIC HLM Essonne Habitat,

**CONSIDÉRANT** les candidats,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret,

2023/

**APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE**

**DESIGNE A L'UNANIMITE** Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE  
comme représentant de la Ville de Ris-Orangis au sein du collège C  
« Collectivités publiques » de la SCIC HLM Essonne Habitat.

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité

Le caractère exécutoire de  
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **30 NOV. 2023**

Publié le : **30 NOV. 2023**

Notifié le :

La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal  
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois  
à compter de sa  
publication et de sa  
notification.

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne



2023/

2023/11/30